

Salle de consultation

Utilisation des ordinateurs

Les ordinateurs sont accessibles gratuitement, **sur réservation**, à tous les usagers de la bibliothèque **en règle de cotisation**.

Les réservations sont **nominatives et incessibles**.

La durée de consultation est limitée à 2 heures maximum par jour, avec un maximum de 3 heures par semaine, dans la limite des postes disponibles. Toute heure entamée sera entièrement comptabilisée dans ce maximum. Tout poste réservé non occupé dans le quart d'heure suivant le début de la plage horaire fixée pourra, suivant la demande, être réattribué à un autre utilisateur.

L'ordinateur occupé devra absolument être celui qui a été attribué ! AUCUN changement ne sera permis sans demande préalable et accord du personnel !

Le poste à consultation rapide (limité à 15 minutes maximum) est strictement réservé aux usagers n'ayant pas de réservation en cours.

La consultation des sites Internet et le recours au courrier électronique doivent se faire dans le respect des dispositions légales en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne humaine, ...) et relèvent de l'entière responsabilité des usagers. La consultation de sites jugés contraire à la mission que s'est assignée la Bibliothèque Chiroux (notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou pratiques illégales) est également interdite.

Le personnel se réserve le droit de prendre la main sur les ordinateurs, de façon inopinée afin de contrôler que ces dispositions sont bien respectées et d'interrompre la consultation en cas d'abus.

Le personnel de la bibliothèque ne pourra apporter une aide ponctuelle et limitée que dans la mesure où celle-ci concerne une recherche de documentation et dans les limites de ses disponibilités.

La direction décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques.

Les impressions (limitées à 100 feuilles par jour et par lecteur) devront être récupérées au plus tard à la fin de la consultation (17h45 pour la plage horaire 17h-18h). Passé ce délai, elles seront automatiquement supprimées de la mémoire de l'ordinateur. Les impressions de syllabus, notes de cours, ...ne sont pas autorisées.

Ce local est un espace de travail. Par égard pour l'ensemble des usagers, vous êtes priés d'y respecter le calme. L'utilisation du GSM est strictement interdite à l'intérieur de la salle.